# ***Séance du 08 Octobre 2026***

Le huit octobre deux mille vingt-six, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno CORON, Maire.

Date de convocation : 29/09/2026

Date d'affichage : 15/10/2026

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mmes PAISANT Nadège, LECHEVALLIER Blandine, LEBOUTEILLER Fernanda, POIRIER Josiane, BARBÉ Chantal ; M. JOURDAN Christophe ; Mme NORGUET Catherine ; MM MARTIN Nicolas, LEPROVOST Sébastien, BOURDON Noël, LEVILLAIN Christophe ; Mme LESECQ Marie ; MM PACARY Olivier, LEDOUX Théo.

M. LEDOUX, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

## *I. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2026*

M. CORON, Maire demande s'il y a des remarques sur ce compte-rendu. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

## *II. Participation de la commune au transport scolaire des enfants du RPI (visa 09/10/2026)*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transport scolaire des enfants de maternelle et primaire est devenu payant pour les familles depuis la rentrée de septembre 2023. Le Conseil avait décidé de renouveler l'aide aux enfants de Carantilly prenant le car pour aller sur les sites de Dangy et Quibou.

Un courrier a été envoyé à toutes les familles concernées soit 12 enfants. Toutes les familles ont répondu favorablement via un accusé réception.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une participation de 35 € par enfant de Carantilly devant se rendre sur les 2 autres sites du RPI (Dangy et Quibou). Cette aide est attribuée pour les enfants présents à la rentrée de septembre 2026 et ne vaut que pour l'année scolaire 2026 – 2027 ;

- que les enfants concernés sont : Mathis, Timéo et Zélia ROBICHON-LECOMTE ; Léna MOULENE ; Aude DAVID ; Hugo BELLENGER ; Léna ANGOT ; Andréa et Soline BAZIN ; Élio et Éva MONTEIRO MORAND et Victoire GEORGET.

- que la somme de 420 € portée à l'article 65134 sur les crédits de 2026 servira à régler l'aide de 35 € directement par virement bancaire sur le compte des familles à l'aide du RIB transmis avec l'accusé réception.

## *III. Espace intergénérationnel : avenants au marché de travaux et de maîtrise d'œuvre (visa 09/10/2026)*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de construction de l'espace intergénérationnel et pour le lot 11 (Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation) une variante pour une double flux avait été retenue. Suite à une erreur de l'entreprise, cet équipement n'a pu être installé car il était surdimensionné et la charpente ne pouvait pas supporter le poids de ce matériel. Il a donc été décidé de

supprimer cette variante. Après plusieurs rencontres et courriers, l'entreprise a finalement accepté de ne pas facturer cette prestation. Un avenant en moins-value de 23 401.53 € HT doit donc être validé.

D'autre part, du fait des différents avenants en moins-value constatés sur le marché de travaux, le marché de maîtrise d'œuvre est également revu à la baisse. Il en ressort une moins -value de 984.36 € HT pour la mission de base et une moins-value de 298.29 € HT pour la mission OPC, soit un total de 1 282.65 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants suivants et tout document s'y rapportant :

- lot n°11 : entreprise BLIN-LEMONNIER : moins-value de 23 401.53 € HT ;

- groupement ALOUANE / LENESLEY : moins-value de 1 282.65 € HT.

***IV. <u>Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité</u> (visa 09/10/2026)***

**Le Conseil Municipal**

Suite à l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Prenant en considération les points suivants :

- Le programme « **ACTES** » (**A**ide au **C**ontrôle de légali**T**é d**E**matériali**S**é) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission *(télétransmission)* des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.

- La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le **M**inistère de l'**I**ntérieur et de l'**A**ménagement du **T**erritoire (MIAT). Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

**Les avantages pour la collectivité :**

- Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ;
- Continuité de service ;
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- Engagement dans la chaîne de dématérialisation proposée par l'Etat.

La télétransmission nécessite l'usage d'un **certificat électronique eIDAS** (ex RGS**).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à signer avec le représentant de l'Etat la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- à recourir à une plateforme de télétransmission ;
- à se doter de certificats électroniques eIDAS (ex RGS**) ;
- à répondre aux besoins de formation nécessaire le cas échéant ;
- à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il doit lui présenter ce rapport qui a été envoyé à chaque conseiller par mail. M. le Maire a choisi de retenir le sujet des ordures ménagères et en présente les grandes lignes.

## *V. Affaires diverses*

*1/* M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. KISTER habitant 3 Rue de la Poste. Celui-ci explique son souhait d'avoir un accès direct à sa maison sans avoir à emprunter l'accès exigu de la Rue de la Poste. Après discussion, il a été décidé, dans un premier temps, que la commission voirie se réunira sur place le 17 octobre à 8 heures afin d'étudier les éventuelles possibilités

*2/* M. le Maire informe également que les travaux de l'ancienne agence postale avancent bien. L'électricité est terminée et les peintures sont pratiquement finies. Le carrelage choisi par la commission travaux a été commandé et devrait arriver d'ici 3 semaines.

*3/* Fuites Hôtel Restaurant : la commission travaux s'est rendue sur site le mercredi 16 septembre afin de discuter de ce problème récurrent. Une nouvelle fuite a été constatée dans le local technique. Une entreprise est intervenue pour la colmater.

*4/* M. le Maire informe qu'il a participé à la Conférence des maires juste avant le conseil de ce soir. Lors de cette réunion, le Conseil Départemental a présenté le service « Ingénierie Départementale » qui peut aider les communes dans les études et la réalisation de leurs projets, de façon gratuite jusqu'à un certain niveau. D'autre part, Saint-Lô Agglo a présenté le nouveau contrat Agglo-Commune ainsi que le projet de créer une cellules qui aiderait les communes à trouver des financements pour leur projet et monter les dossiers de demande de subventions (coût estimé 600 € par an sur 3 ans). Un sondage va être lancé près des communes.

## *VI. Questions diverses*

*1/* Mme PAISANT informe que la préparation du repas des aînés est en cours. 82 personnes seront présentes le dimanche 11 octobre au midi. 4 jeunes seront présents pour aider les membres de la commission sociale au service.

D'autre part, la commission fleurissement va se réunir prochainement afin de nettoyer les jardinières et les massifs. Il a été proposé de planter des vivaces l'année prochaine afin de diminuer la consommation d'eau pour l'arrosage.

Elle informe également qu'un éclairage extérieur à détection de mouvement a été installé à la salle de sports et qu'il est très apprécié par les utilisateurs de la salle. Le robinet qui fuyait dans la partie sanitaires a aussi été remplacé.

*2/* Mme LESECQ informe que les anciens buts de foot dans la cour de l'école ont été enlevés car ils étaient trop abîmés et demande de prévoir leur remplacement. Des devis vont être faits pour diminuer la luminosité dans les classes (stores occultants, rideaux ou film occultant à poser directement sur les vitres).

Au niveau de la cantine, un test a été fait pour diminuer le bruit de la vaisselle en recouvrant les tables d'un tapis épais et une amélioration a été constatée. Le conseil est favorable pour équiper l'ensemble des tables pour un coût estimé à environ 150 €.

Elle informe également que la coopérative scolaire organise une vente de gâteaux provenant de la Maison du Biscuit pour les fêtes de fin d'année et que la commission communication a commencé à travailler sur la maquette du prochain bulletin municipal.

*3/* Mme NORGUET informe qu'elle a participé à l'assemblée générale du COS Normand le 24 septembre dernier, ainsi qu'à une réunion des correspondants défense le 6 octobre. Lors de cette dernière réunion, il a été annoncé que la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) va changer d'appellation et devenir la Journée de Mobilisation.

*4/* M. LEDOUX a contacté l'entreprise IZABELLE-BÂTIMENT au sujet des baguettes de finition extérieure des fenêtres de la mairie qui ne sont toujours pas posées malgré plusieurs relances. Un employé de la société devrait passer rapidement.

*5/* M. PACARY signale que la cloche de l'église qui ne devrait pas être actionnée sonne toujours. La société BIARD-ROY n'a toujours pas envoyé son devis. M. le Maire propose d'aller voir mardi prochain et de couper l'électricité pour qu'elle ne fonctionne plus.

**6/** Mme LECHEVALLIER demande si la révision du défibrillateur est faite.

7/ Prochain conseil : 12 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

| | |
|---|---|
| Le Maire,<br>Bruno CORON | Le Secrétaire,<br>Théo LEDOUX |
| Nadège PAISANT | Nicolas MARTIN |
| Blandine LECHEVALLIER | Sébastien LEPROVOST |
| Fernanda LEBOUTEILER | Noël BOURDON |
| Josiane POIRIER | Christophe LEVILLAIN |
| BARBÉ Chantal | Marie LESECQ |
| JOURDAN Christophe | Olivier PACARY |
| Catherine NORGUET | |